

Budget 2026

1. Un héritage financier sous tension :

L'analyse des comptes de la commune révèle une situation critique :

- L'épargne nette est insuffisante puisque ce qui nous reste après avoir payé nos charges courantes ne permet plus de rembourser le capital de notre dette ;
- L'endettement : le poids de la dette limite notre capacité à lancer de nouveaux projets sans mettre en péril l'équilibre du village ;
- Le contexte extérieur : la hausse des coûts de l'énergie et des matières premières pèse lourdement sur nos charges de fonctionnement.

2. « Chaque euro compte » :

Pour redresser la barre, comme cela a été dit à plusieurs reprises, notre gestion reposera sur trois piliers :

- La chasse au gaspillage où chaque dépense de fonctionnement sera interrogée et optimisée ;
- La priorisation des investissements puisque nous ne lancerons que les projets indispensables à la sécurité et au cadre de vie, en cherchant systématiquement le taux de subvention maximal ;
- La rigueur exemplaire avec une gestion comptable de précision pour retrouver une capacité d'autofinancement.

3. Le levier fiscal : une décision de responsabilité :

Compte-tenu de la situation, afin de garantir le maintien de nos services publics et de stabiliser nos finances, il a été voté, lors du Conseil Municipal du 27 avril 2026 une augmentation de 2 % des taux de fiscalité communale pour 2026.

Cette hausse modérée est la condition sine qua non pour ne pas sombrer dans une impasse budgétaire et pour redonner de l'air à notre capacité d'investissement.

Ce levier fiscal ne sera pas une solution de facilité mais un socle pour engager, en parallèle, de réelles économies de fonctionnement.

Cette hausse est une décision locale qui vise à compenser la baisse des aides de l'État et faire face à l'inflation.

Aujourd'hui, notre capacité de désendettement est trop longue. Si nous ne dégageons pas de nouvelles recettes, nous ne pourrons plus emprunter pour rénover l'école ou financer nos équipements, parce qu'aucune banque ne nous suivra. Augmenter les impôts de 2 %, c'est restaurer notre crédibilité bancaire pour pouvoir continuer à investir dans l'avenir du village.

Il est important de rappeler que 2 % de hausse du taux communal ne signifie pas 2 % de hausse sur le montant total de la taxe foncière et de la taxe d'habitation, mais sur la part communale.

Pour un ménage moyen de la commune, l'impact sera de l'ordre de quelques dizaines d'euros par an.



Ainsi, le produit fiscal attendu pour 2026 est de 551 766 €.

Le comparatif des taux 2025 et 2026 est présentée ci-dessous :

TAXES	Taux 2025	Taux 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB)	39,65 %	40,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)	70,03 %	71,43 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	16,60 %	16,93 %

Ce choix ne se fait pas par plaisir, mais par devoir. C'est le prix de la sauvegarde de notre autonomie.

4. L'affectation des résultats 2025 au budget 2026 :

Le résultat de clôture 2025 de la section de fonctionnement fait apparaître un excédent de 195 387,53 €.

Toutefois, la section d'investissement présente un besoin de financement. Conformément aux règles budgétaires, une partie de cet excédent est donc affectée en priorité à sa couverture.

Ainsi, il a été décidé :

- D'affecter la somme de 33 908,61 € en section d'investissement (article 1068) afin de couvrir le besoin de financement ;
- De reporter le solde de l'excédent en section de fonctionnement (article 002), soit 161 478,92 €.

Cette affectation permet ainsi d'assurer l'équilibre du budget 2026.



5. La section de fonctionnement du budget 2026 :

La section de fonctionnement retrace les opérations nécessaires à la gestion courante des services. Elle est présentée à l'équilibre : les dépenses et les recettes s'élèvent à 1 083 061,87 €.

En 2026, chaque dépense de fonctionnement sera interrogée et optimisée.

CHAPITRE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	RECETTES	TOTAL
				EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	161 478,92 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERALE	320 743,59 €	013	ATTENUATIONS DE CHARGES	500,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL	560 808,35 €	70	PRODUITS DES SERVICES	83 190,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	7 650,00 €	73	IMPOTS ET TAXES	103 890,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	78 398,01 €	731	FISCALITE LOCALE	546 913,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	12 135,49 €	74	DOTATION ET PARTICIPATIONS DE L'ETAT	164 636,00 €
67	CHARGES SPECIFIQUES	2 790,00 €	75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	21 308,52 €
68	DOT. AMORTISSEMENTS	256,43 €	76	PRODUITS FINANCIERS	3,00 €
042	TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	280,00 €	77	PRODUITS SPECIFIQUES	886,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	100 000,00 €	78	REPRISES AMORTISSEMENTS, DEP & PROV	256,43 €
	DEPENSES	1 083 061,87 €		RECETTES	1 083 061,87 €

6. La section d'investissement du budget 2026 :

La section d'investissement s'inscrit quant à elle dans une logique de transition, marquée par la poursuite et l'ajustement des opérations engagées les années précédentes.

Ainsi, les crédits inscrits concernent principalement :

- Des dépenses liées à des opérations déjà engagées
- Des ajustements et finalisations de projets existants
- Le remboursement du capital de la dette

Il n'est pas prévu de lancement de nouveaux projets structurants sur l'exercice 2026.

Pour la section investissement les dépenses et les recettes s'élèvent donc à 160 982,03 € et sont réparties comme suit :

CHAPITRE	DEPENSES	MONTANT	CHAPITRE	RECETTES	TOTAL
	DEFICIT D'INVESTISSEMENT CUMULE	33 908,61 €		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CUMULE	
	RESTE A REALISER	0,00 €		RESTE A REALISER	0,00 €
1068	AFFECTATION EN RESERVE	- €	1068	AFFECTATION EN RESERVE (Transfert du fonctionnement)	33 908,61 €
16	EMPRUNTS	86 401,62 €	021	Autofinancement (VIREMENT SECTION FONCTIONNEMENT)	100 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	10	DOTATIONS	2 600,00 €
204	SUBVENTIONS ÉQUIPEMENTS VERSÉES	280,00 €	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	24 193,42 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 414,36 €			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	38 977,44 €	40	TRANSFERT ENTRE SECTIONS (Amortissement SDAN)	280,00 €
	DEPENSES	160 982,03 €		RECETTES	160 982,03 €